

CORRESPONDANCE

Lecture du compte rendu du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2012.

Une convention sera signée avec ODESIA pour l'utilisation du terrain de pétanque et terrain de foot.

Lecture de l'engagement du Jura au sein de l'agglomération FrancoValdoGenevoise à l'initiative de François GODIN.

Gérard BAILLY commente son courrier aux communes pour les nouvelles dispositions de la CSCJ (subvention accordée aux communes jurassiennes).

Lecture de la carte postale de Verdun d'Esther en remerciement de la subvention versée.

Information du recensement des chauves-souris sur la commune du 30 juin au 7 juillet 2012.

BUDGET

Facture LGES pour l'accès aux personnes à mobilité réduite d'un montant de 696.19€ TTC. Une tranche complémentaire de travaux sera réalisée après l'achèvement des travaux d'enfouissement.

Régularisation de l'indemnité de Christian GUYETAND suite à une erreur dans le pourcentage de l'indice appliqué soit la somme de 161.16€ versé à tort (versements depuis 2008). De plus, le Conseil Municipal demande à Christian GUYETAND de noter ses heures effectuées sur l'année 2012 pour la gestion du fleurissement de la commune afin d'envisager si besoin une revalorisation de son indemnité.

Redevance occupation du domaine public d'EDF d'un montant de 189€ reçue pour l'année 2012.

Le devis de l'entreprise PERNOT d'un montant de 404.25€ TTC pour la rénovation de l'éclairage public est refusé. Avec les travaux d'enfouissement du réseau ce devis est caduc.

COMMUNAUX

Lecture du courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires pour appuyer les dossiers présentés par les GAEC Bailly & Banderier. Conformément à la réglementation, le Préfet a décidé de procéder à la consultation de la section structure et économie des exploitations. Les demandes seront examinées lors de la séance du 5 juillet 2012. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour rédiger toute délibération complémentaire si besoin et procéder à la signature des baux.

TRAVAUX

Câblage de France Télécom : acceptation de la pose immédiate sur la proposition de Monsieur Marchal/Orange France Télécom par téléphone pour 1704€ HT. Une délibération sera prise pour accepter ces travaux dès réception du devis.

L'arrêt de circulation sur la D67 dans le village pendant les travaux a été pris et affiché.

A partir du devis ETDE, d'un montant HT de 23478.24€ soit 28 079.97€ TTC, une subvention a été demandée au Conseil Général pour les dits travaux à hauteur de 10% d'un montant subventionnable de 21837€ soit 2184€. Une subvention parlementaire d'un montant de 9000€ sera demandée au Sénateur Gérard BAILLY.

Compte rendu de la réunion du 19 juin concernant l'enfouissement haute tension ERDF en présence de Mr Lavaud/SBTP, Mr Vittmer/ERDF, Mr Outhier/Conseil Général et le Maire d'Uxelles : tentative d'harmoniser les travaux avec les exigences de la DDT et du Conseil Général (le franchissement de l'ouvrage d'art par la HT pose problème).

Compte rendu de la réunion du 20 juin à Clairvaux les Lacs concernant la déviation de la RD 678 par Uxelles en présence des Maires de Saint Maurice, Bonlieu et Uxelles, l'entreprise Roux, Mr Xavier Déthé, Jean-Louis Faivre et Marc Largy (président de Séance) du Conseil Général, Enzo Peratti Conseiller Général de Saint Laurent en Grandvaux : Des travaux d'aménagement de la RD 678 aux Falaises de Bouzailles (les Prés Martins sur 350m) vont donner lieu à la mise en place de déviations. A l'origine, une seule déviation traversant Uxelles. Sur proposition du Maire, une double déviation sera mise en place. Une montante par saint Maurice et une descendante par Uxelles. Le Maire fait prendre connaissance des problèmes suivants : Largeur et état de la chaussée, passage sur deux ouvrages d'art (en voie unique pour les deux + la fragilité de l'ouvrage pour celui sur la Sirène), des travaux réalisés dans la proximité pour l'enfouissement de la ligne HT, et enfin problème de la sécurité : 5 priorités à droite vers Cognac et 4 priorités à droite vers Denezières. Le Président de séance garantit que tous les arrêtés seront pris, les précautions également et fait confiance aux usagers pour suivre le code de la route.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE

Communication du document établi (PAVE) par le cabinet EACT (RAMBOZ Thomas) et d'un avenant à celui-ci transmettant les éléments de modification. Les informations relatives à l'arrêt du bus scolaire sont précisées dans le PAVE. Une subvention de 50% peut être attribuée par le Conseil Général pour son aménagement.